
Avis sur « le lycée du futur »

CESER de Normandie

Mai 2016

**CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
REGIONAL DE
NORMANDIE**



**Résultat du vote :
Unanimité**

**Rapporteur :
M. Christophe LEROY**

Le rapport d'information du Président de Région présente l'état d'avancement du chantier « lycée du futur » lancé en janvier 2016.

En cohérence avec les axes forts définis à l'origine de ce projet :

- ouverture au monde : environnement local, monde professionnel, mobilités,
- inscription dans une démarche développement durable,
- des lycées connectés,

visant la réussite des lycéens, 3 groupes de travail partenariaux sont mis en place au sein d'un panel de 24 lycées représentatifs des lycées normands.

Ils sont chargés d'identifier les freins et les leviers pour la construction du « lycée du futur ».

Les 3 groupes de travail ont lancé les réflexions sur les thèmes suivants :

- 1^{er} groupe : Ouverture du lycée au monde économique
 - Ouverture du lycée au monde de l'entreprise
 - Accompagnement des lycées et des élèves
 - Valorisation des branches professionnelles et des métiers
- 2^{ème} groupe : Vie de l'élève
 - Mobilité internationale
 - Maîtrise des langues
 - Accès à la culture
- 3^{ème} groupe : Accès à la culture
 - Lycée lieu de diffusion culturelle
 - Pratique de la musique
 - Découverte de l'environnement culturel

Parallèlement, des tables rondes seront organisées à l'automne avec toutes les personnes en prise directe avec l'éducation pour qu'elles apportent leur contribution.

Le CESER se félicite du lancement de cette réflexion sur le « lycée du futur », chantier important qui doit permettre de répondre aux enjeux que représente le lycée dans les parcours de formation initiale des jeunes normands et pour la réussite de leur future insertion sociale et professionnelle.

La démarche de développement durable devra être transversale et donc être présente dans les réflexions comme trame de tous les groupes de travail

En ce qui concerne les modalités retenues pour cette réflexion :

Le CESER partage l'idée d'une construction partenariale, gage de réussite d'un tel projet.

Toutefois, il note que la désignation des représentants des personnels ou des parents d'élèves associés à la démarche est prévue par les chefs d'établissement composant le panel des 24 lycées membres des groupes de travail. Le CESER met en garde sur les modalités d'association retenues qui ne s'appuient pas sur les organisations syndicales ou fédérations de parents représentatives au sein de la communauté éducative.

Le protocole ne fait pas non plus de place lisible à l'expression des lycéens eux-mêmes, principaux acteurs au sein du lycée et qui peuvent contribuer de façon positive à l'ouverture du lycée sur le monde. Le CESER rappelle également que la place accordée aux préoccupations de l'élève et des familles est primordiale dans les politiques de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire que la Région coordonne par ailleurs.

Ces modalités de partenariat, mises en œuvre dès maintenant et avant la tenue des tables rondes d'automne, semblent nécessaires au CESER pour faciliter l'appropriation ultérieure des propositions de la Région.

En ce qui concerne les axes de travail :

La réflexion sur l'ouverture du lycée au monde économique est essentielle pour renforcer la connaissance mutuelle et réciproque entre l'Ecole, la communauté éducative en général d'une part, l'Entreprise d'autre part. Le CESER appelle toutefois à la prudence sur la question de la mutualisation ponctuelle des plateaux techniques des lycées avec les entreprises dont les objectifs de production sont rarement compatibles avec les pratiques pédagogiques. Les conditions de mise en œuvre, notamment les coûts de matière d'œuvre, de maintenance et de remplacement devront être précisées par des conventions.

Concernant la vie de l'élève, le CESER souhaite que soit pris en compte les nécessités d'accueil et d'accompagnement des élèves et personnels en situation de handicap dans la réflexion.

Enfin concernant la découverte et la connaissance par les lycéens normands du patrimoine régional sous tous ses aspects, afin qu'ils s'approprient leur région, elle doit pouvoir s'inscrire dans une démarche pédagogique au sein des établissements. Elle fait d'ailleurs partie intégrante du programme de géographie de classe de 1^{ère}. Le CESER suggère que la Région puisse soutenir la production de ressources pédagogiques sur la Normandie, en lien avec les autorités académiques, ou les projets pédagogiques transversaux proposés par les établissements.

En conclusion, le Conseil Economique Social et Environnemental Régional, prend acte de la communication de ces informations.

Déclaration des groupes

MADAME NICOLE GOOSSENS
au titre de l'Union régionale des syndicats CFDT de Haute-Normandie

La CFDT salue la volonté de la Région de concourir à améliorer le fonctionnement des lycées, au travers du projet « lycée du futur ».

Mais la CFDT n'approuve pas la méthodologie employée. Les groupes de travail ne sont pas constitués des représentants des parents d'élèves, ni des représentants des personnels. La CFDT appelle donc la Région à revoir la composition de ces groupes de travail afin que les fédérations de parents d'élèves et les syndicats de salariés représentatifs siègent et apportent tout leur expertise et leur vision du « lycée du futur ».

Nous estimons que les thématiques sont d'une logique uniquement d'adaptation. Or, pour la CFDT il faut aussi laisser une part d'initiative locale pour les communautés éducatives afin que l'appropriation de ce projet ne soit pas qu'une logique descendante et de contraintes.

LA CFDT votera l'avis du CESER.

MONSIEUR ÉRIC PUREN
au titre de la section de Haute-Normandie de la Fédération Syndicale
Unitaire

Notre fédération avait été conviée le 18 janvier pour “entendre” les propositions du Président Morin pour un “lycée du futur”. Notre assemblée est aujourd’hui appelée à émettre un avis sur un rapport d’information sur le même sujet.

En revanche, la lecture du rapport nous apprend que 3 groupes de travail se sont d’ores et déjà réunis autour de 3 axes le 21 avril dernier.

Aucune organisation syndicale représentative, aucune fédération de parents d’élèves n’avait été invitée à cette réunion. Nous le déplorons et indiquons qu’indépendamment du contenu, aucun chantier n’a de chance de réussir sans la prise en compte des réalités vécues par les usagers dont celles des personnels.

L’invitation des organisations syndicales représentatives n’est pas un supplément d’âme mais une exigence d’efficacité dans un tel chantier.

Sur le contenu, nous prenons acte des axes forts déclinés dans des groupes de travail. Nous pouvons en partager les objectifs en s’étonnant de l’absence de prise en compte des paroles des usagers. Nous sommes surpris également d’avoir un axe fort légitime sur des lycées connectés qui n’est pas décliné dans les groupes de travail.

Plus globalement, ce rapport n’évoque pas le fonctionnement concret des lycées, ses besoins matériels à recenser aussi bien en termes équipements (informatique par exemple) qu’en termes immobilier (rénovation, construction de gymnase entre autres...).

Nous invitons le Conseil régional à réfléchir sur les rôles de chaque acteur. Le Conseil régional ne saurait avoir une prérogative pédagogique et ne saurait donc subordonner les crédits de fonctionnement des lycées au respect “d’une politique pédagogique régionale” qui ne saurait exister.

S’il y a une nécessité de mettre au clair les rapports entre lycées et région en termes de fonctionnement, en termes de promotions des actions éducatives, cela doit se faire dans le cadre de convention-cadre et non dans celui de contrats tripartites qui seront prescriptifs et normatifs.

Construire un lycée du futur ne revient pas à ignorer celui du présent et les personnes qui y étudient et y travaillent. Pour envisager un “lycée du futur”, il faut partir du terrain et y revenir. Il n’y a pas de lycée hors-sol.

Notre fédération s’exprimera sur l’ensemble de ces points dans une contribution publique dans le débat prévu pour l’automne. Comme l’avis nous le suggère, nous prenons acte et nous appelons à un débat ouvert. Nous voterons l’avis sur ce rapport car il invite à ce débat.

MONSIEUR CHRISTOPHE LEROY
au titre de l'Union régionale Haute-Normandie UNSA

Monsieur le Président,
Mmes et Ms les Conseillers,
Mes Chers Collègues,

Beaucoup de regrets pour cette délibération qui traite de l'organisation de la mise en place de ce chantier du lycée du futur.

La délibération mentionne page 2 :

« La construction d'un tel « lycée du futur » ne peut se concevoir sans un travail partenarial très fort avec celles et ceux qui contribuent quotidiennement et activement au bon fonctionnement des lycées et à la réussite scolaire du plus grand nombre d'élèves ».

- Regrets que le syndicat majoritaire des chefs d'établissement, accessoirement de l'Unsa, ne soit pas associé à la constitution du panel représentatif des 24 lycées.
- Regrets que les adjoints-gestionnaires, accessoirement dont le syndicat majoritaire est affilié à l'Unsa, ne soient pas cités dans la liste de la communauté éducative.
- Regrets, selon les réponses à nos questions posées en commission 1, que les organisations représentatives des personnels, des parents et des lycéens ne soient pas associées aux travaux des 3 groupes de travail après qu'ils aient identifié les principaux thèmes à traiter, le 24 avril dernier.
- Regrets que ces même organisations ne soient associées qu'à l'issu des travaux de ces trois commissions a l'occasion de trois tables rondes à l'automne.
- Enfin regrets, que la délibération ne présente et ne mentionne que les lycées publics et que 4 établissements privés fassent partie des 24 choisis : ces oublis incisent un malaise supplémentaire.

L'UNSA ne voit pas, au travers de ces regrets, je cite « un travail partenarial très fort avec celles et ceux qui contribuent quotidiennement et activement au bon fonctionnement des lycées ».

Toutefois, l'avis reprenant dans l'esprit ces remarques-regrets, l'UNSA votera celui-ci

MONSIEUR ÉRIC LAUGEROTTE
au titre du Comité régional CGT de Normandie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Quelle formation souhaitons-nous dans le futur ?

La réponse à cette question varie selon le choix de société des uns et des autres. Elle conditionne la mise en place des politiques.

Ainsi,

- est-ce que nous voulons une société reposant sur la consommation, la rentabilité et le profit comme seules valeurs, où la formation vise à l'employabilité, à la mise en concurrence et à la précarisation de l'individu, faisant reposer sur l'éducation les problèmes socio-économiques ?

Ou,

- est-ce que nous revendiquons un accès sans discrimination à l'éducation, à la formation, à l'apprentissage de nouvelles connaissances, à la culture, en développant l'esprit critique indispensable à la construction d'une société plus juste où chaque individu serait libre et émancipé ?

C'est cette seconde approche que porte la CGT.

Nous pouvons dès lors nous interroger sur le contenu du projet d'avis « Lycée du Futur » lancé par l'exécutif régional.

Il nous semble que les pistes de réflexion mènent à une substitution de l'action patronale par des financements publics. L'influence d'intérêts propres de court terme dicterait et fragiliserait les parcours. L'Etat et les collectivités locales se doivent d'assurer le financement des infrastructures et du matériel en pleine concertation avec les équipes pédagogiques.

Nous tenons à faire observer que la mixité des publics sous prétexte de réussite de tous les jeunes n'est qu'un leurre. Par exemple, au sein des campus des métiers et des qualifications, initiés par le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en 2013, les établissements d'enseignement professionnel public, sous statut scolaire, et différents acteurs de la formation professionnelle privés, centres de formation d'apprentis, voire de formation continue, ont été mis en concurrence, rendant quasiment impossible la construction, sous seul statut scolaire, d'un parcours de formation du secondaire au supérieur.

Aussi, s'associant à l'avis du CESER sur l'exigence d'une consultation ouverte à tous les acteurs représentatifs de la communauté éducative, le groupe CGT prend acte des informations sur ce projet et en attend les conclusions.

Le groupe CGT votera cet avis.

MONSIEUR ALAIN PIQUET
au titre de l'Association régionale pour la construction environnementale en
Normandie

La nouvelle ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret d'application du 25 mars 2016 portant sur les marchés publics permettent à l'acheteur public d'adapter la dévolution de la commande publique au contexte économique local.

Le programme de rénovation énergétique des lycées annoncé par le Conseil régional est ambitieux et le tissu des artisans et PME normandes du BTP est en pleine capacité de relever ce défi.

Le ou les contrats de performance énergétique qui ne manqueront pas d'être engagés devront compter avec le bâtiment normand tant dans la phase d'exécution des travaux d'investissement que pendant la phase d'exploitation qui perdurera les années suivantes.

Le BTP peut être un maillon de développement des circuits courts.

MADAME CHRISTINE MULLER
au titre de la Fédération régionale des Jeunes Chambres Economiques de
Normandie

La Jeune Chambre Economique se félicite du rapprochement entre les lycées et le monde de l'entreprise.

Néanmoins on constate toujours des inadéquations entre le monde du travail et l'orientation des jeunes qui boudent toujours le monde de l'industrie par exemple qui peine à recruter. Il faut trouver des moyens pour rendre plus attractif le milieu de l'entreprise et de l'industrie trop méconnus des jeunes et bien souvent également des enseignants.

Le point primordial est de comprendre à quel point l'éducation et l'économie constituent le modèle sur lequel peuvent se construire les politiques sociales, culturelles, d'emploi, de santé, d'intégration ou de quartiers. Il est capital de renforcer tout autant l'image de l'école que celle de l'entreprise et de s'efforcer de construire ces politiques transversales en demandant une implication encore plus forte des chefs d'entreprise pour favoriser l'intégration et la découverte au monde l'entreprise.

A fortiori, le lycée du futur doit s'intégrer dans ce projet de développement d'interaction entre ses deux mondes (éducation et monde de l'entreprise) qui semblent parfois antinomiques.

MONSIEUR HUBERT BANNER
au titre de l'Union régionale des syndicats CFTC de Haute-Normandie

Comme cela n'a pas été précisé dans les documents que nous avons reçus, concernant le panel des lycées, nous avons eu l'information après.

Les lycées privés sont bien associés aussi à cette étude.

Nous demandons, bien entendu, à ce que les syndicats de l'enseignement privé et les parents d'élèves de l'enseignement privé soient également associés à ce projet.